

APPROBATION DEPENSES pour HONORAIRES du Géomètre G. AUDRY
pour 1955.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 17 Mars 1955

Mesdames,

Messieurs,

Monsieur le Géomètre Gilbert AUDRY, en 1955, a exécuté des travaux pour l'implantation de la limite du terrain acheté à la Bretagne, en vue de la construction d'une école et le relevé et report à l'échelle de 5 m/m par mètre de l'Ecole Centrale.

Ses notes d'honoraires sont:

4 mars 1955	4.850.-
15 mars 1955	<u>46.085.-</u>
Total	<u>50.935.-</u> =====

En crédit de 2.400.000 francs est inscrit au budget primitif de 1955 au chapitre XXXVI article 4: Honoraires d'architectes et Géomètre.

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

Olivier
S. Denis le 17 Mars 1955
Pr. de la délégation
le Sénateur-Maire
[Signature]